

ALLIANZ HORIZON NEO JUIN 2026

Une nouvelle
offre d'investissement
pour **diversifier** vos contrats



Suivez le guide

Pages 4-8

Allianz Horizon Neo Juin 2026,
comment ça marche ?

Page 9

Présentation détaillée
des taux de rendement

Page 10

Un panier de valeurs diversifié

Page 11

Une sélection de 20 valeurs

Page 12

Une vision des avantages
et inconvénients

Page 13

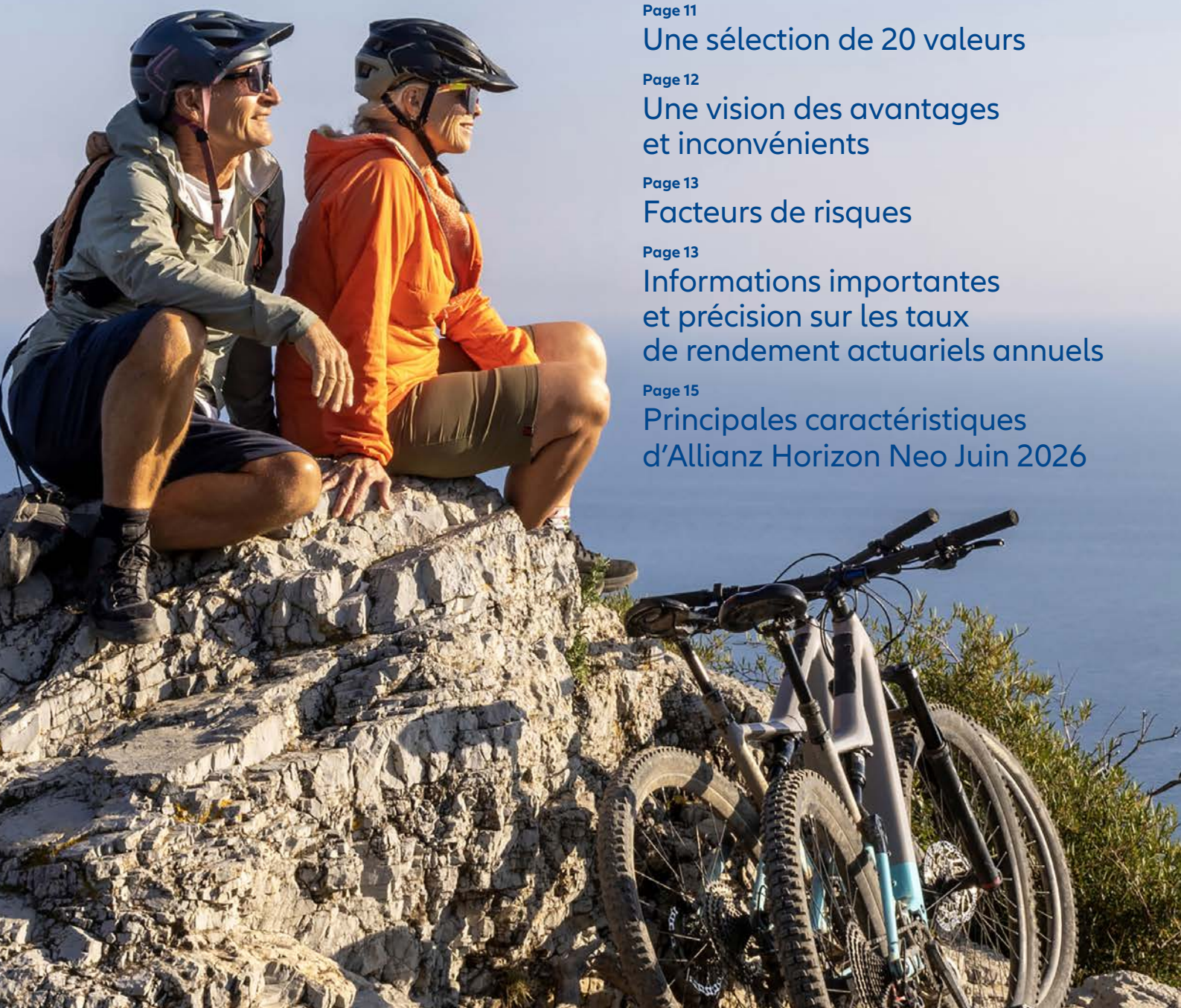
Facteurs de risques

Page 13

Informations importantes
et précision sur les taux
de rendement actuariels annuels

Page 15

Principales caractéristiques
d'Allianz Horizon Neo Juin 2026



Allianz Horizon Neo Juin 2026

Le support en unités de compte Allianz Horizon Neo Juin 2026 est proposé entre le 2 juin 2026 et le 15 septembre 2026 inclus⁽¹⁾ sur les contrats d'assurance vie et de capitalisation souscrits par l'association ANCRE auprès d'Allianz Vie : Allianz Vie Fidélité et Allianz Capitalisation Fidélité.

Il est également proposé entre le 2 juin 2026 et le 15 septembre 2026 inclus⁽¹⁾ sur les contrats d'assurance vie et de capitalisation individuels suivants :

- Contrats d'assurance vie : Idéavie, Tellus Avenir, Yearling Access,
- Contrat de capitalisation : Yearling Access Capitalisation.

Ainsi que sur les contrats d'assurance vie de groupe et les contrats collectifs de capitalisation suivants :

- Contrats d'assurance vie souscrits par l'association ANCRE auprès d'Allianz Vie : Allianz Multi Epargne Vie, Allianz Yearling Vie, la Retraite Allianz 2.
- Contrat de capitalisation souscrit par l'association ANCRE auprès d'Allianz Vie : Allianz Yearling Capitalisation.
- Contrats d'assurance vie souscrits auprès d'Allianz Vie : Tellus, Allianz Itinéraires Epargne.
- Contrats d'assurance vie souscrits par l'association GAIPARE auprès d'Allianz Vie⁽²⁾ : GAIPARE Fidelissimo, GAIPARE Fidelissimo Capitalisation.

Et ce, dans la limite de l'enveloppe de commercialisation disponible et définie par Allianz⁽³⁾.

Tout investissement sur des supports exprimés en unités de compte comporte des risques financiers et notamment un risque de perte en capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur des actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. L'assureur ne peut être tenu responsable de ces fluctuations.

Avertissement

Le support en unités de compte Allianz Horizon Neo Juin 2026 est constitué du fonds à formule Allianz Horizon Neo Juin 2026 qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et partielle à l'échéance. En cas d'arbitrage, de rachat partiel ou total, de dénouement à tout moment de l'adhésion à la suite du décès de l'assuré (pour les contrats d'assurance vie) ou au terme du contrat avant l'échéance du support, le risque de perte en capital s'apprécie lors de la réalisation de l'un de ces événements. Ainsi, la contre-valeur en euros du capital constitué sur le support Allianz Horizon Neo Juin 2026 exprimé en unités de compte sera déterminée sur la base de la valeur liquidative en euros de l'unité de compte applicable à la date du désinvestissement. Cette valorisation peut ne pas refléter la formule proposée et exposer l'adhérent à un risque de perte en capital totale ou partielle.

(1) Le support Allianz Horizon Neo Juin 2026 est proposé :
- pour toute nouvelle souscription/adhésion du 02 juin 2026 au 28 août 2026 inclus,
- et aux reversements/arbitrages du 02 juin 2026 au 15 septembre 2026 inclus.

(2) Le support Allianz Horizon Neo Juin 2026 est proposé :
- pour toute nouvelle souscription/adhésion du 02 juin 2026 au 14 août 2026 inclus,
- et aux reversements/arbitrages du 02 juin 2026 au 15 septembre 2026 inclus.

(3) Pour plus d'informations, rapprochez-vous de votre conseiller habituel.

Allianz Horizon Neo Juin 2026, comment ça marche ?

Détermination du niveau du panier

Le panier est composé de 20 actions. Chaque action représente un poids identique de 5 % dans le calcul du niveau du panier. Le niveau du panier à une date déterminée correspond à la somme pondérée du niveau de chacune des actions. Le niveau d'une action correspond à son cours divisé par son cours de clôture observé à la date de constatation initiale (le 14 octobre 2026) et est exprimé en pourcentage. Le niveau de référence initial du panier est donc égal à 100 % à la date de constatation initiale.

Taux de rendement actuariel annuel net

Il représente la conversion sur 12 mois de la performance du fonds sur une période donnée. Il est présenté net des frais de gestion des supports en unités de compte du contrat et le cas échéant de la cotisation annuelle à l'association du contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Les taux annuels de rendement actuariel nets précisés dans les scénarios ci-dessous (pages 4 à 8 - voir la légende des graphiques page 8) sont calculés avec une hypothèse de taux de frais de gestion des supports en unités de compte de 1 %.

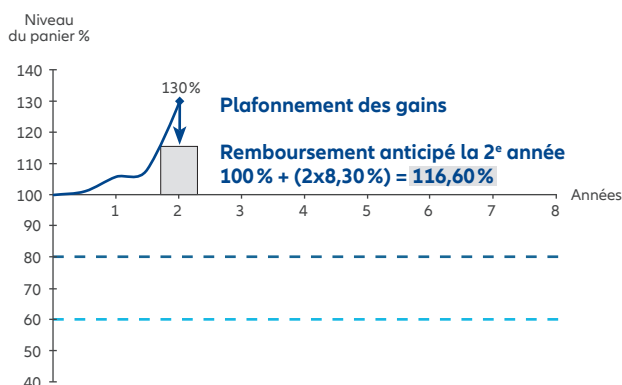
Un remboursement automatique anticipé possible tous les ans à partir de la 2^e année⁽⁴⁾

En cours de vie à partir de la 2^e année, si à la date de constatation annuelle⁽⁵⁾, le panier clôture à son niveau initial⁽⁶⁾ ou au-dessus, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé.

- Le fonds bénéficie d'une hausse de 8,30 % par année écoulée.

L'adhérent reçoit⁽⁷⁾ donc :

Nombre d'unités de compte détenues à date x (valeur initiale du fonds x (1 + 8,30 % par année écoulée))



- La 2^e année, à la première date de constatation annuelle⁽⁵⁾, le niveau du panier d'actions est en hausse de 30 % par rapport à son niveau initial⁽⁶⁾. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et le fonds bénéficie d'une hausse de 8,30 % par année écoulée soit 16,60 %. Dans ce scénario, le fonds ne bénéficie que de la hausse partielle du panier (effet de plafonnement du gain), il est remboursé à 116,60 % contre 130 % pour un investissement direct dans le panier.
- Remboursement final pour l'adhérent : le nombre d'unités de compte détenues à date x (valeur initiale du fonds x (1 + 16,60 %)).
- Taux de rendement actuariel annuel net : **6,80 %**.
Le mécanisme de plafonnement du gain ne permet pas de profiter pleinement de la hausse du panier.

Exemple : un adhérent fait un versement, net de frais sur versement, de 10 000 € sur le fonds. Au 14 octobre 2026, la valeur du fonds est de 1 000 € (valeur initiale), ce versement permet donc d'acquérir 10 unités de compte. À la date de constatation de la 2^e année, après prélèvement des frais de gestion des supports en unités de compte du contrat, l'adhérent détient 9,78 unités de compte.

En application de la formule, si à la date de constatation en année 2, le panier clôture à son niveau initial ou au-dessus, la valorisation applicable aux unités de compte est déterminée comme suit :

$1\,000\text{€} \times (1 + 8,30\% \times 2)$ soit 1 166 €.

Par conséquent, l'adhérent se voit attribuer un montant de 9,78 unités de compte x 1 166 €, soit 11 403,48 €, ce qui correspond à un gain de 1 403,48 €.



...Ou un remboursement à l'échéance des 8 ans, le 24 octobre 2034

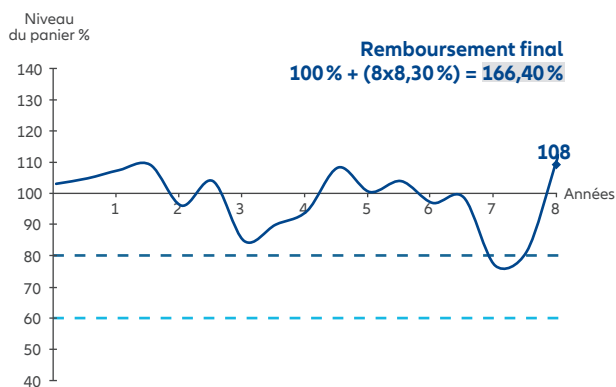
Dans le cas où le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment.

L'adhérent reçoit⁽⁷⁾ donc :

Nombre d'unités de compte détenues à date x (valeur initiale du fonds x (1 + 66,40%))

Scénario favorable

Si à la date de constatation finale⁽⁵⁾, le panier est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial⁽⁶⁾, le fonds bénéficie d'une hausse de 8,30% par année écoulée, soit 66,40%.



- À partir de la 2^e année, le niveau du panier d'actions a été inférieur au niveau initial⁽⁶⁾ à chaque date de constatation annuelle⁽⁵⁾. En conséquence, le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé. Le fonds Allianz Horizon Neo Juin 2026 poursuit son existence jusqu'à la date d'échéance⁽⁸⁾. À la date de constatation finale⁽⁵⁾, le niveau du panier d'actions est égal à 108%, soit 8% au-dessus de son niveau initial⁽⁶⁾. Le fonds bénéficie d'une hausse de 8,30% par année écoulée soit 66,40%.
- Remboursement final pour l'adhérent : le nombre d'unités de compte détenues à date x (valeur initiale du fonds x (1 + 66,40%)).
- Taux de rendement actuariel annuel net : **5,49%**.

Exemple : un adhérent fait un versement, net de frais sur versement, de 10000€ sur le fonds. Au 14 octobre 2026, la valeur du fonds est de 1000€ (valeur initiale), ce versement permet donc d'acquérir 10 unités de compte. À l'échéance des 8 ans, à la date de constatation finale le panier a augmenté de 8%. À cette date, après prélèvement des frais de gestion des supports en unités de compte du contrat, l'adhérent détient 9,21 unités de compte.

En application de la formule, la valorisation applicable aux unités de compte est déterminée comme suit : **1 000 € x (1 + 66,40%) soit 1 664 €.**

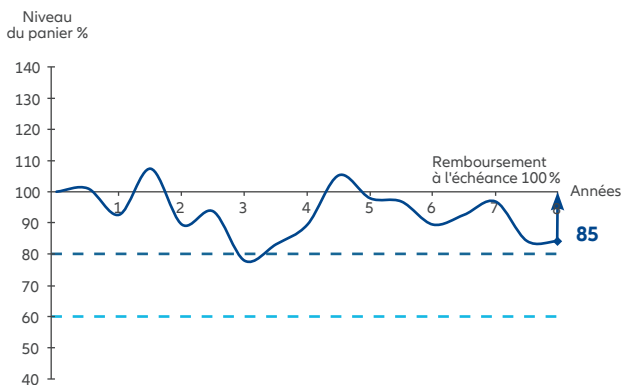
Par conséquent, l'adhérent se voit attribuer un montant de 9,21 unités de compte x 1 664 €, soit 15 325,44 €, ce qui correspond à un gain de 5 325,44 €.

Scénario médian

- Si à la date de constatation finale⁽⁵⁾, le panier n'a pas baissé de plus de 20% de son niveau initial⁽⁶⁾, le fonds ne subit pas la baisse.

L'adhérent reçoit⁽⁷⁾ donc :

Nombre d'unités de compte détenues à date x valeur initiale du fonds



- À partir de la 2^e année, le niveau du panier d'actions a été inférieur au niveau initial à chaque date de constatation annuelle⁽⁵⁾. En conséquence, le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé. Le fonds Allianz Horizon Neo Juin 2026 poursuit son existence jusqu'à la date d'échéance.
- À la date de constatation finale⁽⁵⁾, le niveau du panier d'actions est égal à 85% de son niveau initial⁽⁶⁾. La valeur liquidative du produit Allianz Horizon Neo Juin 2026 à la date de constatation finale⁽⁵⁾ sera au moins égale à 100% de la valeur initiale. Le fonds ne subit pas la baisse du panier à l'échéance.
- Remboursement final pour l'adhérent : le nombre d'unités de compte détenues à date x valeur initiale du fonds.
- Taux de rendement actuariel annuel net : **-0,99%**.

Exemple : un adhérent fait un versement, net de frais sur versement, de 10 000€ sur le fonds. Au 14 octobre 2026, la valeur du fonds est de 1 000€ (valeur initiale), ce versement permet donc d'acquérir 10 unités de compte. À l'échéance des 8 ans, à la date de constatation finale, le panier a baissé de 15%.

À cette date, après prélèvement des frais de gestion des supports en unités de compte du contrat, l'adhérent détient 9,21 unités de compte.

En application de la formule, la valorisation applicable aux unités de compte correspond à la valeur initiale soit **1 000€**.

Par conséquent, l'adhérent se voit attribuer un montant de 9,21 unités de compte x 1 000€, soit 9 210€ nets de frais de gestion des supports en unités de compte du contrat, ce qui correspond à une perte de 790€ liée uniquement aux frais de gestion.

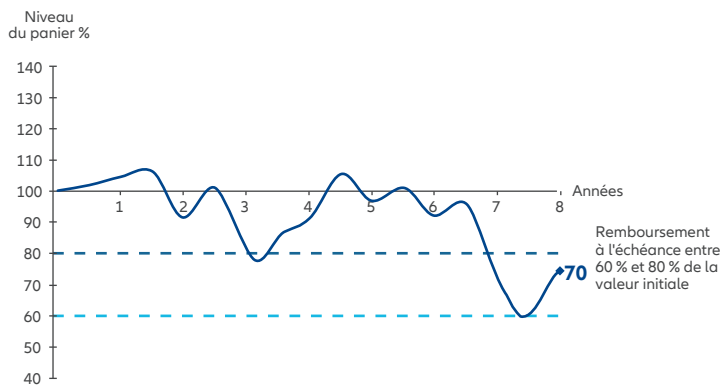


Scénarios défavorables

- Si à la date de constatation finale⁽⁵⁾, le panier a baissé entre 20 % et 40 % de son niveau initial⁽⁵⁾, le fonds subit la baisse intégrale du panier.

L'adhérent reçoit⁽⁷⁾ donc :

Nombre d'unités de compte détenues à date x (valeur initiale du fonds - baisse du panier)



- À partir de la 2^e année, le niveau du panier d'actions a été inférieur au niveau initial à chaque date de constatation annuelle. En conséquence, le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé. Le fonds Allianz Horizon Neo Juin 2026 poursuit son existence jusqu'à la date d'échéance.
- À la date de constatation finale⁽⁵⁾, le niveau du panier d'actions a baissé entre 20 % et 40 % de son niveau initial⁽⁶⁾. Le fonds subit la baisse intégrale du panier.
- **Remboursement pour l'adhérent : le nombre d'unités de compte détenues à date x (valeur initiale du fonds - baisse du panier).**
- **Taux de rendement actuariel annuel net : entre -3,70 % et -7,09 %.**

Exemple : un adhérent fait un versement net de frais sur versement de 10 000 € sur le fonds. Au 14 octobre 2026, la valeur du fonds est de 1 000 € (valeur initiale), ce versement permet donc d'acquérir 10 unités de compte.

À l'échéance des 8 ans, à la date de constatation finale, le panier a baissé de 30 %.

À cette date, après prélèvement des frais de gestion des supports en unités de compte du contrat, l'adhérent détient 9,21 unités de compte.

En application de la formule, la valorisation applicable aux unités de compte est déterminée comme suit :

1 000 € - (1 000 € x 30)/100 soit 700 €.

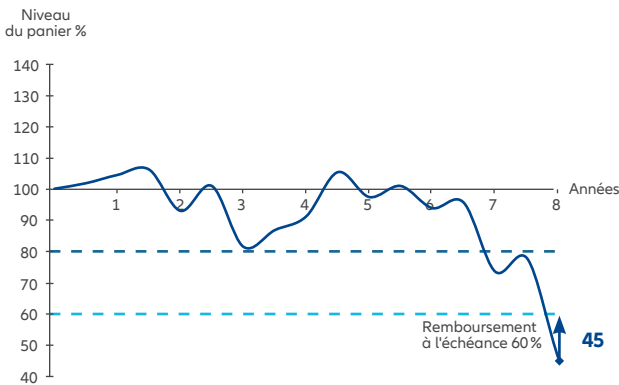
Par conséquent, l'adhérent se voit attribuer un montant de 9,21 unités de compte x 700 €, soit 6 447 € nets de frais de gestion, ce qui correspond à une perte de 3 553 € liée à la baisse du fonds et au prélèvement des frais de gestion.



- Si à la date de constatation finale⁽⁵⁾, le panier a baissé de plus de 40% de son niveau initial⁽⁶⁾, le fonds subit une baisse partielle du panier, limitée à 40%.

L'adhérent reçoit⁽⁷⁾ donc :

Nombre d'unités de compte détenues à date x (valeur initiale du fonds x 60%)



- À partir de la 2^e année, le niveau du panier d'actions a été inférieur au niveau initial à chaque date de constatation annuelle. En conséquence, le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé. Le fonds Allianz Horizon Neo Juin 2026 poursuit son existence jusqu'à la date d'échéance.
- À la date de constatation finale⁽⁵⁾, le niveau du panier d'actions est égal à 45% de son niveau initial. Le fonds subit une baisse partielle du panier, limitée à 40%.
- Remboursement final pour l'adhérent : le nombre d'unités de compte détenues à date x (valeur initiale du fonds x 60%).
- Taux de rendement actuariel annuel net : **-7,09%**.




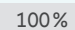



Exemple : un adhérent fait un versement, net de frais sur versement, de 10 000 € sur le fonds. Au 14 octobre 2026, la valeur du fonds est de 1 000 € (valeur initiale), ce versement permet donc d'acquérir 10 unités de compte. À l'échéance des 8 ans, à la date de constatation finale, le panier a baissé de 55%. À cette date, après prélèvement des frais de gestion des supports en unités de compte du contrat, l'adhérent détient 9,21 unités de compte.

En application de la formule, la valorisation applicable aux unités de compte est déterminée comme suit :

1 000 € x (1 - 40%) soit 600 €.

Par conséquent, l'adhérent se voit attribuer un montant de 9,21 unités de compte x 600 €, soit 5 526 € nets de frais de gestion des supports en unités de compte du contrat, ce qui correspond à une perte de 4 474 € liée à la baisse du fonds limitée à 40% et au prélèvement des frais de gestion des supports en unités de compte du contrat, au lieu d'une perte de 5 855,50 € si la totalité de la baisse du panier avait été appliquée.

Légende des graphiques

	Niveau du panier		100%	Niveau de remboursement		Seuil de garantie partielle du capital à l'échéance (60%)
	Gain brut			Plafonnement des gains		

Présentation détaillée des taux de rendement actuariels en cas de remboursement anticipé (de l'année 2 à l'année 7) ou en cas de remboursement avec un gain à l'échéance (en année 8), selon différents frais de gestion et d'éventuelle cotisation à une association :

	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Gain brut	16,60 %	24,90 %	33,20 %	41,50 %	49,80 %	58,10 %	66,40 %
Taux annuel de rendement actuariel brut	7,86 %	7,62 %	7,38 %	7,16 %	6,94 %	6,73 %	6,54 %
Taux annuel de rendement actuariel net de frais de gestion des supports en unités de compte du contrat (contrat avec un taux de frais de gestion des supports de 1 %)	6,80 %	6,56 %	6,32 %	6,09 %	5,88 %	5,67 %	5,49 %
Taux annuel de rendement actuariel net de frais de gestion des supports en unités de compte du contrat et de la cotisation annuelle à l'association adhérente au contrat (contrat avec un taux de frais de gestion des supports de 1,40 % et d'association de 0,025 %)	6,35 %	6,11 %	5,87 %	5,64 %	5,43 %	5,22 %	5,04 %



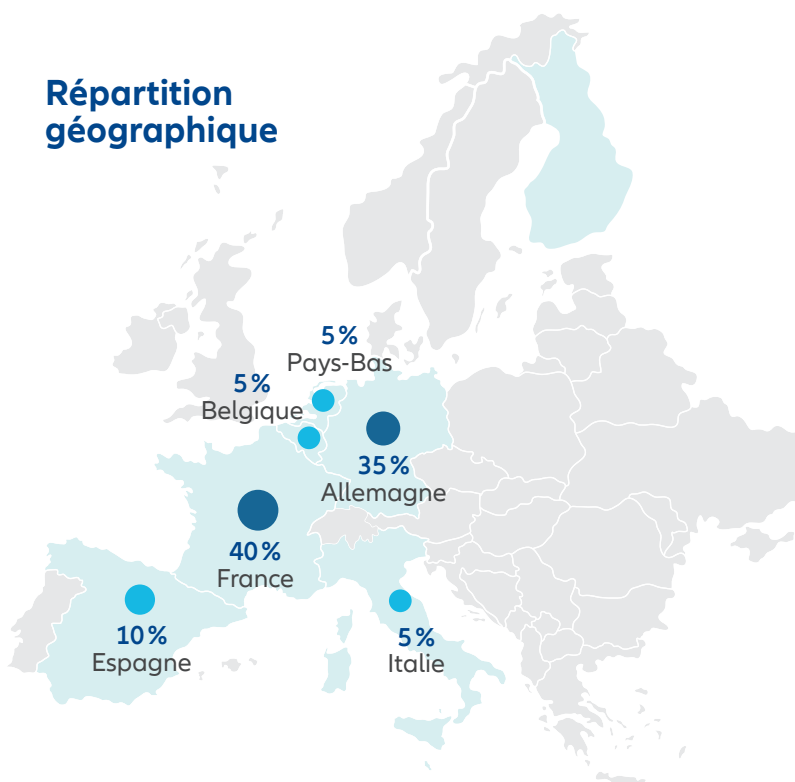
- (4) Les dates de remboursement anticipé sont le 24 octobre 2028 pour l'année 2, le 23 octobre 2029 pour l'année 3, le 22 octobre 2030 pour l'année 4, le 21 octobre 2031 pour l'année 5, le 21 octobre 2032 pour l'année 6 et le 25 octobre 2033 pour l'année 7.
- (5) Les dates de constatation annuelle sont le 17 octobre 2028 pour l'année 2, le 16 octobre 2029 pour l'année 3, le 15 octobre 2030 pour l'année 4, le 14 octobre 2031 pour l'année 5, le 14 octobre 2032 pour l'année 6, le 18 octobre 2033 pour l'année 7, et le 17 octobre 2034 (date de constatation finale) pour l'année 8.
- (6) Le niveau initial est le niveau de clôture du panier d'actions au 14 octobre 2026.
- (7) Le montant attribué sera arbitré sur le support en unités de compte Allianz Euro Oblig Court Terme ISR RC ou sur le support en unités de compte Allianz Euro Oblig Court Terme ISR WC selon le contrat détenu si le contrat est en Gestion Libre et sur son orientation de gestion si le contrat est en Gestion Déléguée, Gestion Profilée ou Access Plus, selon les dispositions contractuelles.
- (8) La date d'échéance correspond à la date de remboursement final, soit le 24 octobre 2034.

Un panier de valeurs diversifié

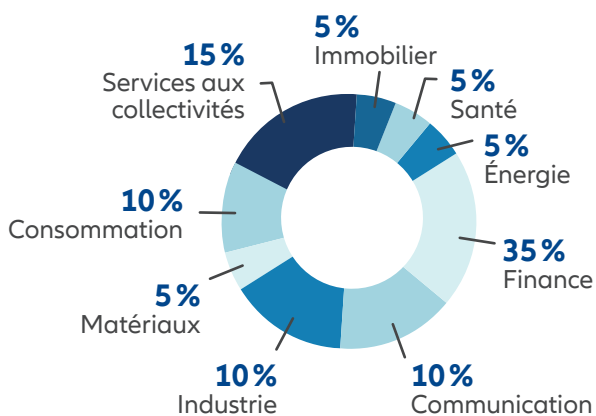
20 actions de grandes capitalisations

La formule d'Allianz Horizon Neo Juin 2026 repose sur un panier composé de 20 actions de grandes capitalisations diversifié géographiquement et sur différents secteurs d'activité. Chacune de ces actions a un poids égal de 5 % au sein du panier (calculé hors dividendes).

Répartition géographique



Répartition sectorielle



Une sélection de 20 valeurs

Zoom sur le panier de valeurs⁽⁹⁾

	Description
Allianz SE	Allianz SE, via ses filiales, offre des services d'assurance et financiers, incluant l'assurance dommages, vie et santé, crédit, assurance automobile, gestion d'actifs et services bancaires.
Banco Santander SA	Banco Santander SA collecte les dépôts et offre des services bancaires de détail, commerciaux et privés, ainsi que des services de gestion d'actifs. La banque propose des crédits aux consommateurs, des prêts hypothécaires, des financements locatifs, le factorage, des fonds communs de placement, des fonds de pension, des assurances, des crédits commerciaux, des services de banque d'investissement, une finance structurée et des conseils en fusions-acquisitions.
BASF SE	BASF SE est une entreprise chimique opérant dans six segments, dont les produits chimiques, plastiques, produits de performance, solutions fonctionnelles, solutions agricoles, pétrole et gaz.
BMW AG	Bayerische Motoren Werke fabrique et vend des voitures et des motos, offre des voitures de sport décapotables, des berlines et des motos de tourisme avec des moteurs de grande cylindrée.
Commerzbank AG	Commerzbank AG attire des dépôts et offre des services bancaires de détail et commerciaux, y compris des prêts hypothécaires, des services de courtage de titres et de gestion d'actifs, la banque privée, les changes et les services de trésorerie à l'échelle mondiale.
Crédit Agricole SA	Le Crédit Agricole est une banque française proposant des services financiers à l'échelle internationale, le groupe possédant le plus grand réseau de banques coopératives et mutualistes au monde, dont trente-neuf caisses régionales de Crédit Agricole en France.
DHL Group	DHL Group est une entreprise allemande spécialisée dans la logistique et le transport international. Elle propose des services de gestion de la chaîne d'approvisionnement, de transport express et de fret, en desservant divers secteurs comme le commerce électronique, la santé et l'automobile.
Enel SpA	Enel SpA est une société multinationale d'électricité et un acteur important sur les marchés mondiaux de l'électricité, du gaz et des énergies renouvelables. La société produit de l'énergie et distribue de l'électricité aux entreprises et aux ménages dans le monde entier. Enel produit de l'énergie éolienne, solaire, géothermique et hydroélectrique en Europe, dans les Amériques, en Afrique, en Asie et en Océanie.
Iberdrola SA	Iberdrola SA est le leader mondial des énergies propres, se concentrant sur la promotion des capacités non émettrices de CO ₂ . Le groupe s'est engagé à devenir totalement neutre en émissions de carbone d'ici 2050 à l'échelle mondiale, et d'ici 2030 à l'échelle européenne.
ING Groep NV	ING Groep NV (ING) est une institution financière mondiale. Elle offre des services bancaires de détail et de gros aux particuliers, aux petites entreprises, aux grandes sociétés, aux institutions financières et aux gouvernements du monde entier.

	Description
KBC Group	KBC Group est un bancassureur belge, axé sur les clients privés et les petites et moyennes entreprises en Belgique, Bulgarie, République Tchèque, Hongrie et Slovaquie. KBC Group est l'une des principales entreprises belges et le deuxième bancassureur du pays.
Munich Re	Munich Re propose des services de réassurance avec des filiales dans la plupart des grands centres financiers du monde.
Orange	Orange est le premier opérateur télécom en France et en Afrique (Sénégal, Niger, Côte d'Ivoire). L'entreprise se distingue par ses engagements ambitieux en termes de réduction des émissions (avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2040) et de l'égalité numérique en France et en Afrique (grâce, par exemple, à l'éducation digitale et la commercialisation de smartphones abordables).
Pernod Ricard SA	Pernod Ricard SA produit et commercialise des boissons alcoolisées : des vins, des amers, des whiskies, des spiritueux, des liqueurs, du cognac et des brandies, des spiritueux blancs et du rhum.
Publicis Groupe	Publicis Groupe SA fournit des services de marketing et de communication, y compris la publicité, les relations publiques, la communication d'entreprise et les services de marketing numérique.
Sanofi	Sanofi est une grande entreprise pharmaceutique française qui a pris de forts engagements en matière sociale et d'accès à la santé en particulier, afin d'améliorer l'accès aux soins et aux médicaments de haute qualité pour les plus démunis.
TotalEnergies SE	TotalEnergies SE opère en tant que société d'énergie. Elle produit, transporte et fournit du pétrole brut, du gaz naturel et de l'électricité à faible teneur en carbone, et raffine les produits pétrochimiques. TotalEnergies possède et gère des stations-service partout dans le monde.
Veolia Environnement	Veolia Environnement fournit des services de gestion des ressources optimisés. La société conçoit et fournit des solutions de gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie. Veolia Environnement opère en France.
Vinci SA	Vinci SA est un leader mondial des métiers des concessions, de l'énergie et de la construction, et présent dans plus de 120 pays. Vinci ambitionne de contribuer activement à la transition énergétique et environnementale du cadre de vie, des infrastructures et de la mobilité.
Vonovia SE	Vonovia SE est un acteur majeur de l'immobilier résidentiel en Europe et plus particulièrement en Allemagne. Ses activités couvrent la location, les services (entretien, modernisation, énergie, assurances), la vente de logements individuels et le développement de projets immobiliers.

(9) Si un ou plusieurs des titres composant le panier de valeurs ne répondent plus aux exigences minimales d'Allianz Global Investors telles que définies dans le prospectus, ils seront remplacés dans les meilleurs délais par un nouveau titre remplissant ces critères de sélection.

Sources : Allianz Global Investors et Bloomberg, au 02 avril 2026. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni la société de gestion ni le Garant de la formule n'assument de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier.

Une vision des avantages et inconvénients



Avantages

- Possibilité d'obtenir un gain de 8,30 % par année écoulée : les années 2 à 7, il suffit que le panier clôture à son niveau initial⁽⁶⁾, ou au-dessus, à l'une des dates de constatation annuelle⁽⁵⁾ pour récupérer⁽⁷⁾ un montant correspondant au nombre d'unités de compte détenues à la date de constatation multiplié par la valeur initiale du fonds augmentée d'un gain de 8,30 % par année écoulée (soit un taux de rendement actuariel net de 5,22 % à 6,80 % selon l'année du remboursement et selon le contrat), quelle que soit l'ampleur de la hausse.
- Si à la date de constatation finale⁽⁵⁾, le panier est stable ou enregistre une hausse par rapport à son niveau initial⁽⁶⁾, l'adhérent récupère à l'échéance un montant⁽⁷⁾ correspondant au nombre d'unités de compte détenues multiplié par la valeur initiale du fonds augmentée de 8,30 % par année écoulée, soit un gain de 66,40 % (soit un taux de rendement actuariel annuel net de 5,04 % à 5,49 %, selon le contrat).
- Si à la date de constatation finale⁽⁵⁾, le panier ne baisse pas de plus de 20 % par rapport à son niveau initial⁽⁶⁾, l'adhérent ne subit pas la baisse du panier, seuls les frais de gestion des supports en unités de compte du contrat et le cas échéant, la cotisation annuelle à l'association, sont déduits. Il récupère un montant⁽⁷⁾ correspondant au nombre d'unités de compte détenues à la date de constatation finale multiplié par la valeur initiale du fonds (soit un taux de rendement actuariel annuel net de -0,99 % à -1,41 % selon le contrat).
- Si à la date de constatation finale⁽⁵⁾, le panier subit une baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial⁽⁶⁾, l'adhérent subit une perte partielle, à laquelle s'ajoute le prélèvement des frais de gestion des supports en unités de compte du contrat et le cas échéant, la cotisation annuelle à l'association. L'adhérent perçoit un montant⁽⁷⁾ correspondant au nombre d'unités de compte détenues multiplié par 60 % de la valeur initiale du fonds (soit un taux de rendement actuariel annuel net de -7,09 % à -7,49 % selon le contrat).



Inconvénients

- Risque de perte en capital : l'adhérent court un risque de perte partielle du capital à l'échéance⁽⁸⁾ si à la date de constatation finale⁽⁵⁾ le panier clôture en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial⁽⁶⁾.
- Durée d'investissement non connue à l'avance, pouvant aller de 2 ans à 8 ans.
- Les dividendes éventuellement versés par les actions composant le panier ne sont pas reversés à l'adhérent.
- Plafonnement des gains à 8,30 % par année écoulée : l'adhérent ne bénéficie que partiellement de la hausse du panier.
- L'évolution de la valeur liquidative à l'échéance est très sensible à une faible variation du panier autour du seuil des 80 % et des 100 %.
- En cas de sortie avant son échéance (ou, le cas échéant, la date de remboursement anticipé), à la suite d'un arbitrage, d'un rachat partiel ou total ou de dénouement à tout moment de l'adhésion à la suite de décès de l'assuré (pour les contrats d'assurance vie) ou au terme du contrat⁽⁸⁾, impossibilité de mesurer a priori le gain ou la perte, la valorisation du fonds dépendant alors des paramètres de marché du jour. Il existe un risque de perte en capital.





Facteurs de risques

L'investissement sur le fonds à formule Allianz Horizon Neo Juin 2026 présente les risques suivants :

- Risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance : l'adhérent est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et partielle à l'échéance. En cas de sortie avant l'échéance, il est alors impossible de mesurer a priori le gain ou la perte, la valorisation du fonds dépendant alors des paramètres de marché du jour.
- Risque de contrepartie : ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme, dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement), ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.
- Risque sur le gain ou l'intérêt : le fonds peut ne pas verser de gain ou d'intérêt, en fonction du niveau du panier aux dates d'observation concernées. L'adhérent ne profite pas pleinement de l'évolution du panier du fait du plafonnement du gain.
- Risque lié aux marchés actions : avant la Date de remboursement anticipé ou la Date d'Échéance, selon les cas, une évolution à la baisse du niveau de l'Indice ou des marchés d'actions de la zone concernée par l'Indice peut provoquer une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié aux marchés de taux : avant la Date de remboursement anticipé ou la Date d'Échéance, selon les cas, une hausse des taux d'intérêt de maturité égale à celle de la Date d'Échéance peut provoquer une baisse de la valeur liquidative.
- Risque de réinvestissement : l'adhérent ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement. De plus, en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'adhérent peut ne pas être en mesure de réinvestir les produits du remboursement à un rendement aussi élevé que celui des titres remboursés. Un tel réinvestissement ne pourrait être alors fait qu'à un rendement significativement plus faible ou au prix d'un plus grand risque d'investissement.

Informations importantes

Ce document constitue une présentation commerciale d'Allianz Horizon Neo Juin 2026. Allianz Horizon Neo Juin 2026 est éligible en tant que support constitutif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation. L'ensemble des données chiffrées figurant dans ce document est présenté hors prélèvements fiscaux et sociaux, et hors frais sur versement, frais d'arbitrage et frais des éventuelles garanties optionnelles prévus par votre contrat.

Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses d'Allianz Global Investors à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Le support décrit dans le présent document ne constitue qu'une synthèse des informations contenues dans le Prospectus du FCP Allianz Horizon Neo Juin 2026 de BNP Paribas Asset Management France agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») en France le 10 mars 2026 sous le numéro FCP20260085.

Le Document d'Informations Clés de ce support en unités de compte est disponible auprès d'Allianz Vie.

Précision sur les taux de rendement actuariels annuels

Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à sa valeur initiale et une détention jusqu'à la date d'échéance ou, avant cette date, à la date d'échéance anticipée.

Les avantages du fonds à formule ne profitent qu'aux seuls adhérents le conservant jusqu'à son échéance effective. L'ensemble des taux de rendement actuariels annuels nets indiqués dans ce document s'entend :

- sauf défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule,
- et sous réserve de détention d'Allianz Horizon Neo Juin 2026 jusqu'à la date d'échéance, ou de remboursement anticipé selon les cas.

Principales caractéristiques d'Allianz Horizon Neo Juin 2026

Type de support	Ce fonds à formule est un fonds d'investissement alternatif (FIA). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du Code monétaire et financier. Il présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et partielle à l'échéance.
Dépositaire	BNP Paribas
Société de gestion	BNP Paribas Asset Management Europe
Gestionnaire financier délégué	Allianz Global Investors
Garant	BNP Paribas SA (Moody's : A1 / S & P : A+ / Fitch : AA-). Notations en vigueur au 3 avril 2026. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.
Période de souscription	Du 2 juin 2026 au 15 septembre 2026. La commercialisation du produit pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0014016MU3
Valeur nominale	1 000 €
Durée de placement recommandée	8 ans maximum en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement anticipé. En cas de réalisation de l'investissement avant l'échéance ou, le cas échéant, la date de remboursement anticipé, le prix de réalisation se fera aux conditions de marché alors en vigueur. Ainsi, le montant remboursé dans l'une de ces hypothèses pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application du mécanisme annoncé. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.
Sous-jacent	Panier d'actions dont le poids de chaque action représente 5% du panier. Allianz SE (ALV GY), Banco Santander SA (SAN SQ), BASF SE (BAS GY), Bayerische Motoren Werke AG (BMW GY), Commerzbank AG (CBK GY), Crédit Agricole SA (ACA FP), DHL Group (DHL GY), Enel SpA (ENEL IM), Iberdrola SA (IBE SQ), ING Groep NV (INGA NA), KBC Groep NV (KBC BB), Munich Re (MUV2 GY), Orange (ORA FP), Pernod Ricard SA (RI FP), Publicis Groupe (PUB FP), Sanofi (SAN FP), TotalEnergies SE (TTE FP), Veolia Environnement (VIE FP), Vinci SA (DG FP), Vonovia SE (VNA GY).
Date de lancement du fonds	7 octobre 2026
Date de constatation initiale	14 octobre 2026
Dates de constatation annuelle	17 octobre 2028, 16 octobre 2029, 15 octobre 2030, 14 octobre 2031, 14 octobre 2032, 18 octobre 2033
Dates de remboursement anticipé	24 octobre 2028, 23 octobre 2029, 22 octobre 2030, 21 octobre 2031, 21 octobre 2032, 25 octobre 2033
Date de constatation finale	17 octobre 2034
Date de remboursement final	24 octobre 2034
Valorisation	Quotidienne
Commission de distribution	Pas de commission de distribution
Disponibilité de la documentation	L'ensemble des documents (comme le prospectus) sont disponibles sur le site de BNP Paribas et peuvent être obtenus gratuitement auprès d'Allianz.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance vie et de capitalisation (actif représentatif d'une unité de compte).
Niveau de risque	SRI 3

Pour de plus amples renseignements, votre conseiller est à votre disposition.



Allianz Vie

Entreprise régie par le Code des assurances

Société anonyme au capital de 681.879.255 €

1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex

340234962 RCS Nanterre

www.allianz.fr

Document à caractère publicitaire, ne pas jeter sur la voie publique.

